

# le travail

# EDITION SPECIALE

SYNDICAT DES TRAVAILLEURS

DU CENTRE HOSPITALIER

MAISONNEUVE-ROSEMONT

# 75,000

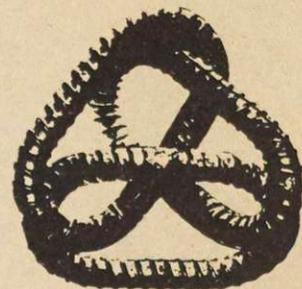
membres

# FAS

# CSN

au

# Québec



# CSN



Sept-Îles

Hauterive

Chandler

Rimouski

Chicoutimi

Québec

Val-d'Or

Shawinigan

Trois-Rivières

Sorel

Thetford-Mines

Victoriaville

Joliette

Drummondville

St-Jérôme

Sherbrooke

Montréal

Granby

Hull

St-Hyacinthe

Valleyfield

St-Jean

NOTRE SYNDICAT CSN:

# UNE FORCE COLLECTIVE QUI NOUS APPARTIENT !

NOTRE EXECUTIF PROVISOIRE



**MARC  
BOUCHER**

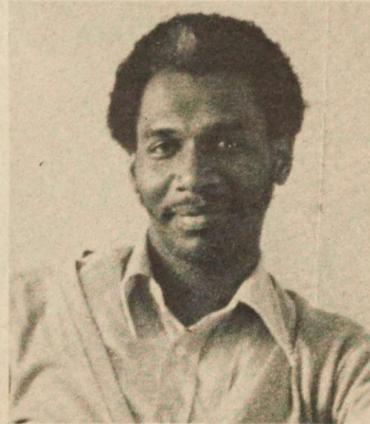
Mon nom est Marc Boucher, officier provisoire du Syndicat des travailleurs du Centre Hospitalier Maisonneuve-Rosemont affilié à la CSN.

En tant que tel, il est de mon devoir d'informer tous les travailleurs de Maisonneuve-Rosemont du pourquoi de la fondation de ce syndicat.

En ce qui me concerne:

- 1) Il est temps que nous prenions nos responsabilités, notre syndicat et nos affaires en main.
- 2) Il est temps que l'on se donne une organisation qui vise la plus grande participation possible de ses membres.
- 3) Il est temps que l'on se donne un syndicat démocratique où les décisions sont prises par et pour les membres.
- 4) J'ai choisi la CSN parce qu'un syndicat affilié à la CSN est complètement autonome:
  - o il dirige ses propres affaires;
  - o il prend ses propres décisions;
  - o il signe ses propres conventions;
  - o il est seul maître de sa constitution;
  - o il administre ses argents;
  - o il est propriétaire de son accréditation.

Pour conclure, je pense sincèrement que l'adhésion massive de centaines de travailleurs à notre syndicat n'est pas l'effet du hasard, mais la prise de conscience du malaise qui perdure depuis des années et la volonté de changer cette situation.



**CHARLES  
SAJOUS**

Je suis arrivé à l'Hôpital Maisonneuve-Rosemont à une époque tumultueuse. Le personnel du secteur des plateaux se remettait péniblement d'un débrayage avorté. Pour établir l'ordre, disaient-ils, les mandarins du local 298 imposèrent une tutelle au syndicat local. Finalement en juin dernier, soit un an plus tard, cédant sous toutes formes de pression, on gagna une assemblée générale. C'est là que je me suis frotté à la mauvaise foi et à la malhonnêteté du local 298 - FTQ. Si le local 298 - FTQ avait un minimum de respect pour les syndiqués, la tutelle aurait été enlevée ce jour même du 14 juin. Ils l'ont gardée de force, bien sûr, en prévision peut-être de leur mascarade de rétérendum du 26 septembre.

Je ne saurai jamais pardonner aux bonzes du 298 d'avoir humilié une grande majorité de ses membres en les faisant passer sous le joug de la tutelle. Le 298 - FTQ est dirigé par des dictateurs auxquels on ne peut plus faire confiance. Alors, j'ai compris; j'ai compris qu'il me fallait à tout prix quitter cette maison de fous où la démocratie respire un air empoisonné. J'adhère à la CSN et j'invite tous mes camarades syndiqués au 298 - FTQ à en faire autant. A la CSN au moins, on respecte notre capacité de diriger nous-mêmes notre syndicat. Nous ne serons plus ces enfants à qui un tuteur viendra dicter conduite et devoirs. A la CSN au moins, le mot démocratie a un sens et on n'entretient pas non plus volontairement l'ignorance des affaires syndicales.

Signez en masse vos cartes d'adhésion, car une vie syndicale meilleure nous attend à la CSN.



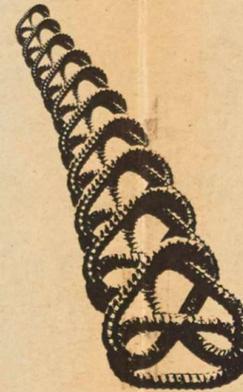
**NORMAND  
PETIT**

Je suis Normand Petit à l'emploi de l'hôpital H.M.R. depuis 16 ans, en cardiologie à temps complet. Je me suis toujours intéressé au mouvement syndical, étant un des promoteurs de la première accréditation CSN et poursuivant malgré un différent sur les structures de la FTQ mon travail de représentant de la radiologie auprès du comité exécutif. Puis vinrent les négociations de 1976 où je fus appelé à remplacer le président du syndicat au comité de négociation.

J'ai toujours conçu le syndicat comme étant une assurance. Lorsqu'on choisit une assurance, l'on marchandé pour trouver le meilleur contrat avec les clauses incluant le plus de sécurité. Bien sûr, on peut être appelé à payer longtemps sans qu'aucun accident n'arrive; mais lorsqu'un accident se produit, l'on est couvert par les différentes clauses de l'assurance et que son service est rapide et efficace.

C'est avec ce raisonnement que j'ai accepté de participer à un changement de syndicat en faveur de la CSN, afin de nous donner un syndicat qui soit avant tout au service de ses membres et qui réponde à leur besoin immédiat.

Espérant que vous vous joindrez en grand nombre dans notre travail.



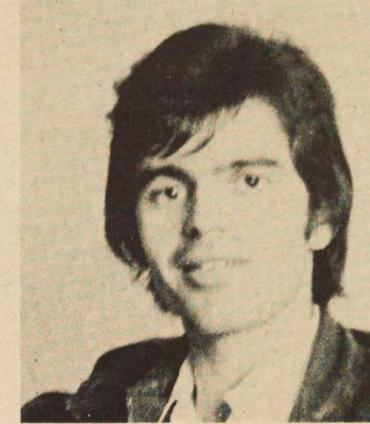
**CSN**

## NE NOUS LAISSONS PAS DIVISER! TOUS UNIS DANS NOTRE SYNDICAT CSN!

Certaines personnes circulent actuellement dans les départements en proposant à ceux et celles qui ont adhéré au nouveau syndicat CSN d'en démissionner et de redevenir membres de 298-FTQ.

Il ne faut pas tomber dans ce piège qui nous causerait de sérieux préjudices:

- 1° des délais juridiques qui se prolongeront plusieurs mois.
- 2° on ne pourra pas participer aux différents comités de négociation ainsi qu'à nos instances syndicales.



**SERGE  
FOURNIER**

Je m'appelle Serge Fournier, officier temporaire du Syndicat du Centre Hospitalier Maisonneuve-Rosemont affilié à la CSN.

Depuis trois ans, je suis à Maisonneuve-Rosemont, j'ai travaillé à vos côtés dans plusieurs départements; j'ai été à même de constater les problèmes de relations de travail, l'inertie flagrante et la complicité quasi ouverte du local 298 - FTQ qui nous représente.

Face à tant d'injustice, je n'ai pas hésité à adhérer et à participer activement à la création d'un syndicat qui propose des changements radicaux dans la forme de syndicalisme qui se pratique à Maisonneuve-Rosemont.

Il faut que l'on se prenne en main. Les négociations approchent et il y a une foule de restrictions que le gouvernement s'appête à nous imposer. Il nous faut donc être organisés, unis et solidaires afin de contrer ces restrictions et d'obtenir de véritables gains.

J'ai choisi la CSN parce que ses orientations, ses structures et sa force dans les affaires sociales sont telles qu'elle nous donne la possibilité de créer notre propre force avec l'appui de près de 200,000 autres travailleurs.

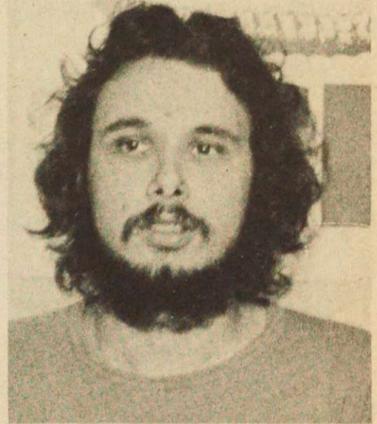


**MARIE-ROSE  
RIOUX**

J'ai été Marie Rose Rioux à l'emploi du département de la Médecine Physique depuis 1964. De 1964 à 1977, le département était au Pavillon Maisonneuve. Depuis novembre 1977, nous sommes au Pavillon Rosemont, Aile F, 1er étage.

Je désire participer à la formation d'un syndicat autonome pour les travailleurs et travailleuses de l'Hôpital Maisonneuve-Rosemont parce que je crois à un syndicat de groupe où ce sont les travailleurs et travailleuses qui décident en assemblée générale de ce dont ils désirent. Je crois vraiment qu'en s'affiliant à la CSN, c'est là que nous aurons les conseillers nécessaires pour nous aider, si nous en avons besoin.

Je vous invite à être présent avec nous, j'insiste vraiment sur votre présence, nous avons besoin d'être ensemble, d'être autonome pour être heureux à notre travail.



**SERGE  
DENEULT**

Si j'ai décidé d'adhérer à la CSN, c'est parce que j'en avais assez de l'anti-démocratie qui caractérise le local 298-FTQ.

Avec la CSN, nous avons l'assurance que le syndicat local appartiendra aux travailleurs et travailleuses de Maisonneuve-Rosemont et que l'argent des cotisations n'ira pas engraisser les syndicats américains, mais servira aux travailleurs et travailleuses de l'hôpital et aussi à l'ensemble des travailleurs de la société québécoise.

Je crois qu'il est temps de se bâtir un syndicat qui ne fera pas des courbettes devant les patrons comme le local 298-FTQ. En résumé, c'est avec la CSN que nous allons parvenir à la reconnaissance de nos droits comme travailleurs. SIGNONS CSN.



Les chaînons de la solidarité CSN, ce sont les chaînons constitués par 200,000 membres regroupés dans 1,300 syndicats, 10 Fédérations, 22 Conseils Centraux.

La CSN est une force collective qui s'est constituée et a grandi au Québec. La CSN est non seulement autonome par rapport au syndicalisme étranger, elle est autonome par rapport aux gouvernements et aux partis politiques.

Personne n'a jamais réussi à mettre la main sur la CSN. C'est la centrale des membres.

La CSN est une force collective parce que c'est une centrale qui compte derrière elle plus de 50 ans d'expérience.

La CSN est une force collective parce qu'elle compte plus de 400 personnes qui travaillent soit comme conseillers syndicaux, soit comme avocats, économistes, employés de bureau, ingénieurs industriels, journalistes, etc...

La CSN est une force collective parce qu'elle est la seule centrale en Amérique du Nord à appuyer inconditionnellement tout travailleur, tout syndicat, qui décide de lutter pour améliorer ses conditions de travail ou défendre des droits.

# LE TEMPS PRESSE...

Il ne reste plus beaucoup de temps pour nous donner un vrai syndicat à Maisonneuve-Rosemont. En effet, le gouvernement, par la loi 59, a décidé que:

"...l'accréditation peut être demandée à l'égard d'un groupe de salariés des secteurs public et parapublic entre le deux cent soixante-dixième et le deux cent quarantième jour précédant la date d'expiration d'une

convention collective ou de ce qui en tient lieu." (art. 99c)

C'est donc dire que nous avons jusqu'à la fin du mois d'octobre seulement pour adhérer à la CSN, pour avoir enfin un syndicat autonome, un syndicat à nous.

On est pas pour passer encore trois ou quatre ans avec le 298!

## COMMENT DEVENIR MEMBRE DU SYNDICAT CSN

Le code du travail du Québec exige que pour devenir membre d'un syndicat il faut remplir deux conditions:

- 1° avoir signé une carte d'adhésion du syndicat
- 2° avoir personnellement versé la somme de \$2.00 (deux dollars)

C'est donc pas tellement compliqué de se sortir du carcan "298".

Voyez un des membres de l'exécutif provisoire ou un compagnon ou compagne de travail représentant la CSN sur votre étage. Vous pouvez aussi passer au local du syndicat CSN.

# NOTRE CONVENTION NOUS PROTEGE

Lorsque nous serons à la CSN aurons-nous à renégocier des conditions de travail immédiatement? Serons-nous quand même protégés?

L'article 99c de la loi 59 répond à ces questions:

"La convention ou ce qui en tient lieu lie les parties pour toute sa durée malgré l'accréditation d'une nouvelle association de salariés.

La nouvelle association est liée par cette convention comme

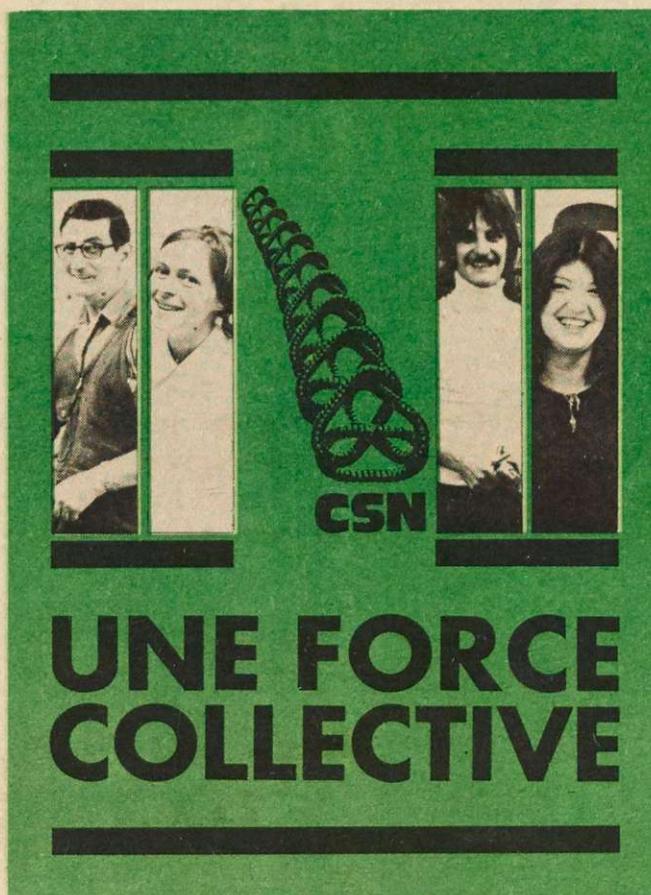
si elle y était nommée et devient par le fait même partie à toute procédure s'y rapportant aux lieux et places de l'association précédente."

Ce texte de loi stipule donc clairement que notre convention actuelle s'appliquera et que toutes les clauses qui y sont inscrites devront être respectées par l'employeur.

**Donc notre convention reste en vigueur jusqu'à son renouvellement en 1979.**

## NOTRE SYNDICAT CSN NOUS DEFENDRA...

Il va sans dire que notre syndicat CSN va aussi continuer à défendre nos griefs même s'ils ont été présentés du temps du 298. Ils vont même être mieux défendus qu'auparavant...et nous aurons pas mal plus de chances de voir se régler les quelques 300 griefs que nous avons présentement en suspens!



**UNE FORCE COLLECTIVE**

## NOTRE LOCAL

N'hésitez pas à venir rencontrer l'exécutif provisoire de notre syndicat CSN et venez signer vos cartes d'adhésion à notre local situé au:

**5395, BOUL.  
ROSEMONT**

(coin 44e)

**TEL.: 254-1035**